



#PaysdeLaLoire : « La subvention supprimée anéantit notre disponible artistique » (M. Colléter, CNDC)

news tank Paris - Interview n°348037 - Publié le 16/12/2024 à 12:30



« Lors du CA, nous avons présenté notre budget prévisionnel 2025 qui laissait apparaître un disponible artistique de 127 000 euros. Ce qui veut dire que sans le soutien de la Région, nous n'avons tout simplement plus de disponible artistique, ou très précisément un disponible artistique de 3 500 € pour 2025. Cela rappelle que nos équilibres budgétaires sont fragiles et surtout cela montre l'importance de la complémentarité de l'investissement de l'État et des différentes collectivités territoriales. Cet engagement trans-partisan dans le secteur culturel, et au-delà dans ce qui est le service public, est attaqué par ce retrait total de la Région Pays de la Loire », déclare Marion Colléter, directrice adjointe du CNDC (Angers), à News Tank le 16/12/2024.

« Depuis déjà des années, il n'y a plus de réévaluation des subventions de fonctionnement. Tous les nouveaux apports sont liés à des nouveaux projets, à des appels à projets. Cela veut donc dire créer de l'activité en plus pour avoir plus de financements. C'est le serpent qui se mord la queue. C'est pour assurer notre mission principale qu'on n'arrive plus à avoir de l'argent. Aujourd'hui, nous nous retrouvons dans un cas d'école, le montant de la subvention supprimée anéantit notre disponible artistique », poursuit-elle.

« La rapidité de la décision et de son application va multiplier par dix les effets destructeurs dans le court terme parce que nous n'avons pas le temps de travailler à un aménagement. Les premiers effets vont peser sur l'activité car nous n'avons pas le temps de nous adapter », précise encore Marion Colléter qui répond aux questions de News Tank dans le cadre du cycle d'interviews #PaysdeLaLoire.

Les interviews #PaysdeLaLoire

Dans le contexte d'une baisse de 100 M€ du budget de la Région Pays de la Loire en 2025, dont une diminution de 10 M€ des subventions à la culture et au sport annoncée par la présidente de la Région Pays de la Loire Christelle Moranaïs le 06/12/2024, News Tank réalise un cycle d'interviews de dirigeants de structures culturelles afin de mesurer l'impact de cette décision sur le fonctionnement de leurs structures. 40 M€ d'économies étaient requis par le Gouvernement dans le cadre des « efforts à consentir par les collectivités » dans le PLF 2025.

À combien s'élève la baisse de subventions de la Région en 2025 pour votre structure ? Quelle part cela représente-t-il dans votre budget ?

La Région Pays de la Loire nous a averti par téléphone 30 minutes avant notre conseil d'administration, auquel son représentant a participé en visio, du retrait total de ses subventions et ce dès 2025. La subvention de fonctionnement, d'un montant de 123 500 euros, n'est pas reconduite, tout comme l'aide à la programmation de compagnies régionales, d'un montant de 5 000 à 10 000 euros par saison. Cela équivaut donc à environ 130 000 euros par an de financements venant du conseil régional, sur un budget global d'environ 2,5 millions d'euros. Il est à noter que plus d'un quart de ce budget global est destiné à l'activité de l'école et pas à la programmation ou à la production.

L'apport de la Région représente 7 % de nos financements publics, mais ce chiffre est trompeur. Ce qu'il faut considérer, c'est le disponible artistique. Celui-ci baisse depuis dix ans en raison de l'effet ciseau, et ce, même à financements constants. Lors du CA, nous avons présenté notre budget prévisionnel 2025 qui laissait apparaître un disponible artistique de 127 000 euros. Ce qui veut dire que sans le soutien de la Région, nous n'avons tout simplement plus de disponible artistique, ou très précisément un disponible artistique de 3 500 € pour 2025.

La motion de censure votée à l'Assemblée le 04/12/2024 et la démission le Gouvernement, entraînant notamment la suspension du PLF 2025, peut-elle avoir des conséquences sur le budget des Régions ?

La démission du gouvernement Barnier nous donne un peu plus de temps car le PLF 2025 ne sera pas entériné avant un moment. Nous avons donc le temps de la concertation. Nous essayons donc de rencontrer les élus de la majorité de la Région pour échanger et mieux faire comprendre les impacts directs de leur décision.

Les conséquences seront fortes et durables sur l'ensemble de notre secteur, mais pas seulement. Des structures comme les missions locales ou le planning familial sont également touchées par ces coupes budgétaires, or on sait bien que l'absence de prévention ou d'accompagnement génère un coût pour les collectivités bien plus élevé après.

Quelles sont les conséquences prévisibles de cette baisse pour votre structure ?

La rapidité de la décision et de son application va multiplier par dix les effets destructeurs dans le court terme parce que nous n'avons pas le temps de travailler à un aménagement. Les premiers effets vont peser sur l'activité car nous n'avons pas le temps de nous adapter. L'activité est prévue jusqu'en juin 2025 et nous n'avons pas l'intention de toucher à nos engagements sur cette partie. En revanche, nous devons faire des arbitrages sur la suite de l'année 2025. Le planning d'activité de l'automne risque d'être très réduit.

« Le planning d'activité de l'automne risque d'être très réduit »

Dans l'immédiat, nous sommes pris au dépourvu. C'est ensuite qu'il va falloir s'adapter. Nous sommes un secteur qui a intrinsèquement en lui une capacité de réactivité et d'adaptation mais nous sommes face à un tel changement que cela a un impact direct sur l'activité de production, de programmation, de médiation, etc.

Plus globalement, tout l'écosystème va être fragilisé, et comme toujours ce sont les plus précaires qui seront touchés le plus directement, à commencer par les intermittents, artistes ou techniciens.

Des compensations d'autres collectivités ou de l'État sont-elles envisageables, ou bien d'autres pistes d'ordre privé ou du mécénat ?

Pour l'instant, il n'y a pas d'annonce des partenaires publics en ce sens. Nous l'entendons au vu du contexte économique national. C'est pourquoi nous appelons la Région à prendre le temps de la réflexion et de l'analyse de la situation pour faire ensemble.

Pour ce qui est du mécénat ou du financement privé, nous parvenons à en lever mais sur des projets spécifiques, des projets en plus, de création, d'insertion professionnelle, etc. mais pas des financements qui vont nous permettre d'accomplir nos missions premières. Le mécénat possible est lié à de l'activité en plus. Cela ne résout donc pas le problème.

« L'engagement trans-partisan dans le secteur culturel est attaqué par ce retrait total de la Région »

Cela rappelle que nos équilibres budgétaires sont fragiles et surtout cela montre l'importance de la complémentarité de l'investissement de l'État et des différentes collectivités territoriales. Nous arrivons à maintenir du disponible artistique par le co-financement des pouvoirs publics. Cet engagement trans-partisan dans le secteur culturel, et au-delà dans ce qui est le service public, est attaqué par le retrait total de la Région.

On parle d'une baisse de 73 % des aides de la Région Pays de la Loire à la culture mais je ne pense pas qu'il faille utiliser ce chiffre qui masque en quelque sorte la réalité. La réalité, c'est

que la Région se retire à 100 % de la majorité de nos structures en 2025 ou en 2026. C'est très dangereux. C'est la fin de la décentralisation initiée sur tout le territoire il y a des décennies. Créé en 1978, le CNDC a été un exemple de cette décentralisation, le fruit de cette volonté commune de l'État et des collectivités de créer une école de danse contemporaine et que cela se fasse en région et à Angers. Les collectivités locales ont fait en sorte à l'époque que ce soit ici et pas ailleurs. La Région soutient le CNDC depuis sa création. Aujourd'hui, en un mois, on assiste à la destruction de cette co-construction des structures et initiatives qui ont pourtant permis la vraie démocratisation culturelle.

La subvention de fonctionnement a-t-elle vocation à financer l'artistique ?

La présidente de la Région, Christelle Moranaïs, a déclaré dans une interview que la Région n'était pas là pour payer les loyers ou l'emploi. Mais aujourd'hui ce sont justement les subventions de fonctionnement de nos différents partenaires publics qui nous permettent de mener nos missions principales. Elles sont nécessaires pour que nous puissions continuer à assurer nos missions à la fois en tant que CCN et en tant qu'école supérieure.

Le CNDC a deux particularités : d'abord l'activité de l'école supérieure a pour principal financeur l'État qui est sa tutelle de référence. Par ailleurs, il a une mission de programmation, ce qui n'est pas le cas de beaucoup de CCN. Cela provient notamment du fait qu'il partage le bâtiment du Quali avec le CCN. Ce sont les subventions de fonctionnement de la Ville et de la Région qui permettent aussi cette programmation. On ne peut opposer fonctionnement et artistique. Les salariés, les permanents, ce sont eux qui créent l'activité ! C'est donc indissociable.

« On ne peut opposer fonctionnement et artistique »

Depuis déjà des années, il n'y a plus de réévaluation des subventions de fonctionnement. Tous les nouveaux apports sont liés à des nouveaux projets, à des appels à projets. Cela veut donc dire créer de l'activité en plus pour avoir plus de financements. C'est le serpent qui se mord la queue. C'est pour assurer notre mission principale qu'on n'arrive plus à avoir de l'argent. Aujourd'hui, nous nous retrouvons dans un cas d'école, le montant de la subvention supprimée anéantit notre disponible artistique.

Pouvez-vous rappeler ce que finance ce disponible artistique ?

Le disponible artistique sert à financer la programmation, les productions de Noé Soulier (directeur chorégraphe du CNDC), l'action artistique et de la coproduction. Certaines dotations du ministère de la Culture sont fléchées car spécifiques aux missions des CCN et ne rentrent pas dans le disponible artistique : l'accueil studio d'une part (55 000 euros) et le dispositif artiste associé d'autre part. Ces enveloppes allouées aux CCN sont déjà très réduites, la danse a peu pour essayer d'exister.

Nous essayons jusqu'alors d'abonder davantage pour de la coproduction, afin de participer à la vitalité de l'écosystème chorégraphique.

Justement, ces coupes auront-elles une résonance plus globale sur l'écosystème chorégraphique régional selon vous ?

Nous avons échangé avec nos homologues nantais et nous partageons une vraie inquiétude pour le paysage chorégraphique régional. Le CCN de Nantes rencontre les mêmes problématiques. Le retrait de la Région lui fait perdre la totalité de son disponible artistique également. D'une manière plus globale, ces coupes impactent très fortement le soutien à la danse en Pays de la Loire. Il y a bien sûr d'autres compagnies et structures dans la région mais elles ont un impact moindre et beaucoup sont touchées également. Notre rôle en tant que CCN est de partager notre outil et nos moyens mais là nous n'en avons plus. Cela va créer des effets très forts sur le dynamisme du paysage chorégraphique.

Ce qui est déconcertant, c'est que, lors du CA, l'État et les différentes autres collectivités (Ville, Département) ont appelé, tout comme nous, à la concertation mais n'ont pas été entendus, y compris ceux du même bord politique. Nous sommes tous très conscients du contexte économique et prêts à faire avec des contraintes budgétaires dans les années à venir. Nous savons le faire, nous gérons de l'argent public nous aussi. Nous pouvons travailler ensemble à essayer d'amoindrir les effets de ces contraintes. Mais l'appel à discussion n'a pas été pris en considération par la Région. C'est troublant et cela nous empêche d'avancer.